

pourtant, les déclarations se suivirent. Les hommes de paille se sont dressés. Les écrans de fumée se sont dressés, mais tout d'un coup le feu est sorti du député de Hull et l'homme de paille a pris feu. Son éloquence pompeuse a tellement enflammé sa diatribe qu'elle en a souvent étouffé la logique.

J'aimerais dire un mot des quelques observations formulées par l'honorable député d'Essex-Est. J'aimerais lui rendre, en toute sincérité également, le compliment qu'il m'a fait. Il a déclaré qu'il avait pour moi, en dehors de l'arène politique, un certain degré d'affection. J'avoue sincèrement que ce sentiment est réciproque. Il est réciproque pour une bonne raison; en effet, je considère l'honorable vis-à-vis comme le seul homme politique des premières banquettes de l'opposition. Je me suis souvent demandé si le député de Laurier administrait une voie maritime ou se trouvait dans une arène politique. La même chose est vraie pour le chef de l'opposition et le député de Bonavista-Twillingate. Je me suis souvent demandé s'il conseillait le très honorable Mackenzie King au conseil privé ou s'il était dans la politique. Cela ne s'applique pas au député d'Essex-Est qui, lui, est un authentique homme politique, comme pas un. Je ne puis m'empêcher de l'admirer.

Le député d'Essex-Est, monsieur le président,—je reconnais que je m'écarte un peu du sujet, mais je vais y revenir à l'instant,—se demande souvent, quand il cause avec moi, pourquoi la jeunesse du pays a laissé tomber les libéraux. Il a fait cette remarque dans un discours, l'autre jour. Eh bien, au comité des relations industrielles, il a formulé de telles observations...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je crois que le président s'est montré indulgent à l'égard de ce discours plein de personnalités mais nous étudions le bill n° C-43!

M. Graftey: Je voulais simplement rappeler que pendant les séances du comité, les jeunes députés du parti ministériel ont été traités d'écoliers; on leur a demandé d'être sages, de cesser leurs enfantillages—je pensais que cela était pertinent.

Le temps est maintenant venu d'étudier la valeur du bill lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Graftey: Nous avons entendu une foule d'observations des honorables vis-à-vis mais examinons, pendant quelques instants, l'envers de la médaille car je suis certain que cette médaille a une autre face. Selon l'honorable représentant d'Essex-Est, cette mesure législative n'aiderait personne. Hier soir, le député de Hull a voulu nous faire croire qu'aucun mémoire présenté au comité n'était favorable

à la mesure législative proposée. Ce n'est pas le cas, monsieur le président. Je serais le premier des députés à admettre que bon nombre de mémoires s'opposaient à des détails de la mesure proposée, mais je serais le dernier à avaler les couleuvres de l'honorable représentant de Hull. Le député d'Essex-Est a déclaré que tous les mémoires qui nous ont été présentés étaient nettement opposés à cette mesure législative, mais ce n'est pas le cas.

Une voix: Désignez-en un.

M. Graftey: L'honorable député a dit que la mesure proposée n'aidera personne. Il a oublié de mentionner la prolongation de la période de prestations. Il a complètement oublié de mentionner la nouvelle catégorie de salariés qui vont bénéficier des dispositions de la mesure. Il y a cependant une contradiction apparente dans les arguments de l'honorable député d'Essex-Est.

Il a dit tout d'abord, au début de son discours à la Chambre, que la mesure proposée n'aidera personne, qu'elle n'aidera aucun travailleur canadien. Puis, au cours de son analyse, il a reconnu,—je ne puis toutefois admettre ses calculs,—que les travailleurs du pays bénéficieront d'une aide d'environ 25 millions de dollars. Naguère nous entendions la vieille rengaine de M. Howe qui disait "Qu'est-ce qu'un million?" Maintenant nous entendons celle du député d'Essex-Est "Qu'est-ce que 25 millions?"

Je voudrais revenir à un autre point. En 1950, une mesure législative semblable à celle dont la Chambre est saisie a été adoptée en vitesse. Nous n'en avons même pas parlé en comité. Le député d'Essex-Est sait bien que cette mesure a été passée en vitesse par le Parlement. Elle n'avait même pas été déferée à un comité, sans parler d'un comité qui aurait demandé aux institutions privées de présenter leurs mémoires, et pourtant cette mesure était semblable à la présente. Laissez-moi revenir sur les observations que le député d'Essex-Est a formulées en 1950 quand la Chambre des communes débattait une mesure semblable:

L'hon. M. Martin: D'après les renseignements que je possède, les fonds comprennent 17 millions en espèces, pour des fins évidentes, et le reste est investi en titres de l'État. C'est un dépôt fiduciaire. Il doit en être ainsi, selon les dispositions de la loi, et personne n'a l'intention de ne pas le considérer comme tel. Ce dépôt appartient à ceux pour qui il est administré. Je sais que personne ne voudrait donner l'impression que la situation n'est pas telle que je l'ai exposée.

Voilà une tout autre histoire, n'est-ce pas, monsieur le président, si on la compare à leur conduite de 1950. Lors d'études en comités, le gouvernement actuel a consulté le comité lui-même ainsi que des civils et des organismes privés.